



AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2018-92 visant à intégrer et à rendre applicables la cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et le cadre normatif associé » a été adopté par le conseil des maires le 11 septembre 2018 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 17^e jour d'octobre 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Labrecque, directrice générale